

Les Cubains vont examiner l'avant-projet du Code du travail



Image illustrative tirée du journal Trabajadores

La Havane, 8 juin (RHC) Les réunions de consultation sur l'avant-projet de loi du Code du travail se dérouleront à Cuba du 8 septembre au 30 novembre. Une fois enrichi des contributions des collectifs de travail, il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (ANPP).

Ulises Guilarte de Nacimiento, membre du Bureau politique du Comité central du Parti communiste cubain (PCC) et secrétaire général de la Centrale des travailleurs de Cuba (CTC), a déclaré qu'il s'agissait du processus politique le plus important du mouvement ouvrier en 2025, qui réaffirme sa participation dans les destinées de la nation.

En vue de sa réussite, des séminaires de formation des cadres et des dirigeants syndicaux seront organisés ce mois-ci, avec l'accompagnement de juristes et de représentants d'organismes et d'institutions. Du 10 au 20 au niveau provincial et du 17 au 30 au niveau municipal.

Lors du récent séminaire national, organisé par vidéoconférence pour tout le pays, il a été annoncé que le calendrier comprend la préparation des collectifs en juillet et août, ainsi que de multiples actions politiques et communicationnelles visant à souligner l'importance et la nécessité d'adapter le Code du travail actuel, entré en vigueur en 2014, à la situation complexe d'aujourd'hui.

Tous les travailleurs cubains, qu'ils soient employés par l'État ou non, y compris ceux qui collaborent et travaillent dans le cadre de missions à l'étranger, peuvent apporter des ajouts ou des modifications au projet de loi sur le Code du travail.

Selon Marta Elena Feitó Cabrera, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, des ajustements sont encore apportés au document, qui en est déjà à sa 16e version, sur la base des recommandations des organismes, des universités et du mouvement syndical lui-même.

Sa rédaction a pris en compte les principes fondamentaux de la Constitution de la République et les documents directeurs du PCC, l'adhésion de Cuba aux normes internationales du travail et un ensemble de politiques et de dispositions juridiques du pays.

En décembre dernier, les députés des commissions des affaires constitutionnelles et juridiques et des affaires économiques de l'ANPP ont pu prendre connaissance et analyser la politique qui animera la nouvelle norme juridique, qui prévoit non seulement des améliorations d'un point de vue technique, mais surtout des changements substantiels dans les principes et les concepts liés au monde du travail.

L'un de ses objectifs les plus importants est de garantir l'égalité des droits à tous les travailleurs, quel que soit le secteur et le mode de gestion dans lequel ils travaillent. (Source : ACN)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/384544-les-cubains-vont-examiner-lavant-projet-du-code-du-travail>



Radio Habana Cuba